



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-034-2020-01

PUBLIÉ LE 27 JANVIER 2020

Sommaire

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-01-24-001 - Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2020-07 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 3

IDF-2020-01-24-002 - Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2020-08 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie (2 pages) Page 6

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2020-01-27-001 - Avis de publication portant modification de la composition de la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle d'Ile-de-France (2 pages) Page 9

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-01-24-001

Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2020-07 constatant la cessation
définitive d'activité d'une officine de pharmacie

ARRETE N°DOS/EFF/OFF/2020-07
CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE
PHARMACIE

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/052 du 3 septembre 2018, publié le 3 septembre 2018, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 5 mai 1943 portant octroi de la licence n°75#001235 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise 50 rue Descartes à PARIS (75005) ;
- VU le courrier en date du 23 décembre 2019 par lequel Madame Claudie DUCELLIER déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine sise 50 rue Descartes à PARIS (75005) dont elle est titulaire et restitue la licence correspondante ;

CONSIDERANT que le pharmacien déclare cesser définitivement l'activité de l'officine dont elle est titulaire à compter du 31 décembre 2019 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité depuis le 1^{er} janvier 2020 de l'officine de pharmacie exploitée par Madame Claudie DUCELLIER sise 50 rue Descartes à PARIS (75005) est constatée.

La licence n°75#001235 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.



ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 24 janvier 2020.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-01-24-002

Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2020-08 constatant la cessation
définitive d'activité d'une officine de pharmacie

**ARRETE N°DOS/EFF/OFF/2020-08
CONSTATANT LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE D'UNE OFFICINE DE
PHARMACIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU le décret du 25 juillet 2018 nommant Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;
- VU l'arrêté n° DS-2018/052 du 3 septembre 2018, publié le 3 septembre 2018, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU l'arrêté du 12 novembre 1942 portant octroi de la licence n°75#000171 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise 143 rue du Temple à PARIS (75003) ;
- VU le courrier reçu le 27 décembre 2019 par lequel Monsieur Saybouangeun PHAYPRADITH déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine sise 143 rue du Temple à PARIS (75003) dont il est titulaire et restitue la licence correspondante ;

CONSIDERANT que le pharmacien déclare cesser définitivement l'activité de l'officine dont il est titulaire à compter du 30 décembre 2019 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité depuis le 31 décembre 2019 de l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Saybouangeun PHAYPRADITH sise 143 rue du Temple à PARIS (75003) est constatée.

La licence n°75#000171 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.



ARTICLE 3 : Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 24 janvier 2020.

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2020-01-27-001

Avis de publication portant modification de la composition
de la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle
d'Ile-de-France



La Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi de la région d'île de France

**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
POUR LE MANDAT 2017-2021**

<p>Article L. 23-112-5 du code du travail Article R. 23-112-14 du code du travail</p>

Considérant :

Les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;

Les avis publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France respectivement les 23 juin 2017, 02 octobre 2017, 08 février 2018, 23 mars 2018, 12 septembre 2018 et 27 décembre 2018 fixant la composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région d'Ile de France ;

Les démissions de Madame GIGNOUX Aude, de Messieurs PIERREPONT Marc et ROUBAUD Philippe

La désignation de Madame SUAU Anne et de Messieurs IVARS Jean-Luc et TANNEAU Eric par l'organisation CPME PARIS IDF;

La composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région d'Ile-de-France est fixée comme suit :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Organisation d'appartenance
Représentant salarié	BERNARD Sylvain	Technicien	CGT
Représentant salarié	BONA Briche Elisabeth	Juriste en droit social	CFE CGC
Représentant salarié	BRIMBOEUF Marcel	Educateur	CFDT
Représentant salarié	DELORIDO Sandrine	Secrétaire administrative	CGT
Représentant salarié	GUILLARD Julie	Secrétaire juridique	CGT
Représentant salarié	IGHOUD Taïbi	Secrétaire	CGT
Représentant salarié	MERAZGA Patrick	Peintre HQ	CGT-FO
Représentant salarié	NUNES Antonio	Chauffeur livreur	UNSA
Représentant salarié	THOUVENEL Joseph	Rédacteur web	CFTC
Représentant salarié	WICKART Isabelle	Responsable administratif	CFDT
Représentant employeur	BAUDIN Marilyne	Secrétaire générale	U2P
Représentant employeur	HABI Hacene	Chef d'entreprise	MEDEF

Représentant employeur	HATTAIS Sylvie	Dirigeante d'entreprise	MEDEF
Représentant employeur	HENCKES Bruno	Gérant	MEDEF
Représentant employeur	HENRY Maryvonne	Avocat et médiateur	MEDEF
Représentant employeur	HISSETTE Renaud	Gérant	CPME
Représentant employeur	IVARS Jean-Luc	Chef d'entreprise	CPME
Représentant employeur	SUAU Anne	Directrice développement	CPME
Représentant employeur	TANNEAU Eric	DG Délégué à la protection des données	CPME
Représentant employeur	TROY Jackie Xiaohua	Gérante	CPME

A compter de la présente publication, les désignations de Madame SUAU, de Messieurs IVARS et TANNEAU peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal de proximité du ressort territorial de la DIRECCTE, sis square Stalingrad - BP 217 - 93533 Aubervilliers Cedex.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi.

Fait à Aubervilliers, le 27 janvier 2020

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi d'Ile de France,

signé

Gaétan RUDAN